

PREFECTURE DE LA REGION
FRANCAISE
NORD - PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE

Secrétariat général
pour les Affaires Régionales

2, rue Jacquemars Giélée
59039 LILLE CEDEX

LE PREFET,
DE LA REGION NORD / PAS-DE-CALAIS

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

ARRETE portant inscription sur
l'inventaire supplémentaire des
Monuments Historiques de
l'Hôtel Pierre Catteau
actuel Palais de Justice
45, rue du Grand-Chemin et
rue Rémy Cogghe
à Roubaix (Nord).

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 mars 1924 modifié par le décret n° 61-428 du 18 avril 1961 ;

Vu le décret n° 82.390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des Préfets, Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Préfets, Commissaires de la République de région une commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique ;

La Commission Régionale du Patrimoine Historique, Archéologique et Ethnologique de la région Nord - Pas-de-Calais entendue en sa séance du 06 novembre 1997.

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'Hôtel Pierre CATTEAU, actuel Palais de Justice et son parc présentent au point de vue de l'histoire et de l'histoire de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de sa place dans l'architecture des hôtels de maître. Oeuvre de l'architecte DUPIRE-ROZAN, il témoigne du goût particulier d'un industriel fortuné pour la création architecturale.

ARRETE

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments

Historiques :

- la façade et la toiture sur la rue du Grand-Chemin,
- les façades et toitures sur la cour,
- la façade et la toiture sur le parc,
- le parc,

de l'Hôtel Pierre CATTEAU - actuel Palais de Justice, situé 45 rue du Grand-Chemin et rue Rémy Cogghe à Roubaix (59), figurant au cadastre section LP parcelle 31 d'une contenance de 17 ares, 20 centiares et appartenant à la ville de Roubaix depuis une date antérieure à 1956.

Article 2 -Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 3 -Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 12 AOUT 1998

